



Âges d'accès aux vidéogrammes

- ▶ toute personne louant ou vendant des vidéogrammes (cassettes vidéo, DVD, etc.)

Tout vendeur ou loueur professionnel est responsable d'étiqueter ses produits

Les âges des films sur vidéogrammes sont les mêmes que ceux fixés au cinéma dans le canton de Vaud

L'âge d'accès aux films qui ne sont pas sortis sur les écrans vaudois est d'office fixé à 16 ans, sauf si l'on peut se référer à une autre instance officielle agréée

Par professionnel on entend non seulement les vidéo-clubs, mais également les grandes surfaces, les kiosques, les stations-services, les magasins d'occasions, les brocanteurs, etc.

Les âges fixés par le DFJ sont mis à disposition aux adresses: <http://filmages.vd.ch> (films dès 1999) et <http://www.dfj.vd.ch> (films de 1981 à 1998).

Les adresses web de ces instances sont disponibles sur le site <http://www.dfj.vd.ch>. Des informations sont parfois déjà imprimées sur les jaquettes des vidéogrammes ou sur le support lui-même. Voir à ce sujet la fiche « Instances de références ».